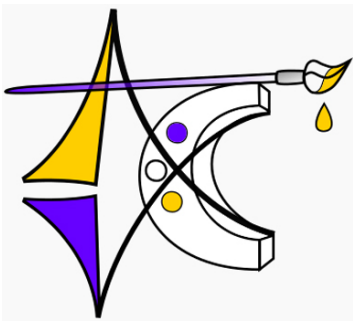




SALON DES ARTISTES REGIONAUX

OUVERT AUX AMATEURS ET AUX PROFESSIONNELS

**Du samedi 17 octobre au dimanche 25 octobre 2026
à la salle des fêtes de Vineuil**

- Les inscriptions à ce salon sont à faire **avant le 16 septembre 2026, (passé cette date, aucune inscription ne sera acceptée)**, accompagnées d'un chèque pour le droit d'accrochage : 36 € pour les adhérents de l'Atelier et 41 € pour les non adhérents et du coupon réponse ci-dessous dûment rempli à l'adresse suivante :

Brigitte PESCHARD 1 Rue des écoles 41350 Vineuil

Tel: 06 89 98 32 52

Email: salondesartistes.vineuil@gmail.com

- Le nombre d'emplacements étant limité, seuls les 45 premiers inscrits seront retenus.

Les chèques seront encaissés à la fin du salon.

- **Le vernissage aura lieu le samedi 17 octobre à 18h00**

En présence de **Corine VOYANT invitée d'honneur** choisie cette année pour exposer et être mise en valeur.

- **Les artistes inscrits sont invités à déposer leurs œuvres le jeudi 15 octobre 2026 à la salle des fêtes de Vineuil entre 10h00 et 13h00.**
- **Une permanence est assurée durant le salon par les membres de l'Atelier des Couleurs et les exposants.**
- La remise des prix se fera de la façon suivante :

. Prix du jury et prix de la ville de Vineuil : lors du vernissage le samedi 17 octobre 2026.

. Prix du public : le dimanche 25 octobre 2026 à 17 heures.

- Durant le vernissage, le public sera invité à voter pour l'artiste de son choix.
Les lauréats 2025 sont hors concours.
- Les œuvres exposées devront être obligatoirement retirées le **dimanche 25 octobre 2026 après 17h**, à l'issue de la remise du prix du public.
- L'association décline toute responsabilité quant aux pertes, vols, incendie, accidents ou autres dégâts pouvant survenir aux œuvres (notamment la chute due à un point de fixation inadapté) pendant la durée de l'exposition.

- Les œuvres retirées par un tiers seront consignées par l'organisateur sur un document avec mention de l'identité de la personne emportant l'œuvre.
- Chaque artiste devra indiquer son nom, prénom et le titre de son œuvre au dos de celle-ci. Un système d'accrochage solide est nécessaire et devra se faire:
par 2 fixations reliées par un cordon fiable.
- L'association se réserve le droit de refuser une œuvre qui ne respecterait pas le CER (Contrat d'engagement républicain).
- Les œuvres exposées ne pourront être ni enlevées, ni échangées ou remplacées (notamment en cas de vente) pendant la durée de l'exposition, sauf cas de force majeure.
- Dans le cadre d'une vente, les transactions se feront entre l'artiste et l'acheteur, toutefois et dans tous les cas, l'association devra en être tenue informée.
- Les exposants s'engagent à présenter les œuvres correspondant aux titres indiqués sur le bulletin d'inscription.
- S'il y a des copies de peintres, le mentionner sur le bulletin d'inscription.
- Adresse blog: <http://latelierdescouleurs.blog4ever.com/>

Bulletin d'inscription

**A retourner à: Brigitte PESCHARD 1 Rue des écoles 41350 Vineuil
avant le 16 septembre 2026- Merci**

Nom..... Prénom.....mail

CONFIRMATION de VOTRE INSCRIPTION par MAIL (en majuscules pour la lisibilité, ci-dessus)

Adresse

Tél.....

Pour le droit d'accrochage ci-joint un chèque de 36 € pour les adhérents à l'Atelier et 41 € pour les non adhérents, à l'ordre de l'Atelier des Couleurs de Vineuil.

Titre de l'œuvre	Technique	Hauteur	Largeur	Prix
Dans tous les cas, tenir compte du format cadre compris (en cm)				

Le nombre d'œuvres est limité au maximum à 6 par exposant **en respectant les dimensions ci-dessous :**

A titre indicatif : 6 formats 10 F (55x46) ou 4 formats 15 F (65x54cm) .ou 2 formats 25 F (81x65cm)

Pour les très grands formats (ex: 120 x 100) **nous consulter.**

L'association se réserve le droit de supprimer des œuvres en excédent,

(voir exemple ci-dessus) ou non conformes au bon accrochage et/ou à la bonne tenue de l'exposition.

Titre des œuvres copiées :

Titre des œuvres copiées :

Titre des œuvres copiées :

(exemple: « Moments musicaux » d'après Matisse)

A compter du 1er octobre, la liste de vos tableaux est considérée définitive, aucun changement ne sera pris en compte.

J'accepte les conditions de l'exposition

Lu et approuvé

Date.....

SIGNATURE